



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

25 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules for 'CHEMIN DE FER' between Liège, Brussels, and other stations, including departure and arrival times and fares.

ANGLETERRE. — Londres, 8 octobre.

Les ministres d'Autriche, de Turquie, de Russie et d'Espagne ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

On a reçu aujourd'hui des dépêches de nos ambassadeurs près les cours de Bruxelles, La Haye, Stockholm et Copenhague.

Des dépêches ont été envoyées aujourd'hui aux ambassadeurs près les cours de Vienne, de Berlin, de Suisse et de Rome.

S. A. R. le prince George de Cambridge va faire un voyage assez long. Il a reçu des passeports des ministres de Grèce, de Turquie et d'autres puissances plus importantes.

L'état du Canada devient plus critique de jour en jour. On a découvert dans le bas Canada les préparatifs d'une rébellion plus formidable que la première, et sur toute la ligne frontière des États-Unis, les agens démocratiques distribuent des armes et des munitions de guerre.

Un des incendies les plus désastreux a éclaté à Liverpool, dans la nuit de vendredi. Toute une rangée de magasins remplis de marchandises et d'autres bâtimens sont devenus la proie des flammes.

SUISSE. — Lucerne, 6 octobre.

Après cinq jours d'inaction, la diète s'est réunie pour discuter le projet de réponse suivant à la note de la France :

Son excellence M. le duc de Montebello, ambassadeur de S. M. le roi des Français, ayant par son office du 1er août, demandé aux autorités fédérales que Napoléon-Bonaparte soit tenu de quitter le territoire helvétique, les avoyers et conseillers d'état de Lucerne, directeur fédéral, ont reçu de la haute-diète l'ordre de répondre ce qui suit :

Feuilleton.

AVENTURES DE VOYAGE.

L'ÉTIUDIANT DE HEIDELBERG.

Au nombre des aventures de voyage, il faut ranger celles que l'on recueille parmi les propos de la table d'hôte. L'Allemagne, comme l'Orient, aime les histoires que l'on écoute avec l'adorable fumée de la pipe.

Or, deux voyageurs français, passant à Heidelberg, vers le milieu du mois d'août, et se trouvant le soir à l'hôtel de la Cour de Bade, eurent qui leur conta neuf horis. Le vin, qui était excellent, ne leur parut pas trop cher à ce prix.

Il y a dix ans environ, dit le narrateur, par une belle soirée d'été, le pasteur d'Anderstein sentant sa fin approcher, se fit porter dans un grand fauteuil sous un acacia de son jardin, pour respirer une dernière fois l'air pur de la campagne, et voir le soleil de sa dernière journée se couler à l'horizon.

— Releve-toi, Frantz, et prends courage. Tu as dix-sept ans aujourd'hui; demain tu seras seul; le moment est venu d'être un homme.

non sur le principe que la demande d'expulsion d'un citoyen suisse serait inadmissible, comme contraire à l'indépendance d'un état souverain.

« Depuis que Napoléon Louis Bonaparte a fait, pour s'éloigner du sol de la Confédération, des démarches publiques, que le Directoire fédéral est occupé à faciliter, une délibération de la Diète sur cette matière devient inutile.

« Fidèle aux sentiments qui, depuis des siècles l'ont unie à la France, la Suisse ne peut s'empêcher d'exprimer avec franchise le pénible étonnement que lui ont causé les démonstrations hostiles faites contre elle, avant que la Diète ait été réunie pour délibérer définitivement sur la réclamation qui lui a été adressée.

« La Suisse désire, autant que peut le désirer la France, que des complications de la même nature ne se renouvellent plus, et que rien ne trouble plus à l'avenir la bonne harmonie de deux pays rapprochés par leurs souvenirs comme par leurs intérêts.

« Les avoyer et conseil d'état du canton de Lucerne, directeur fédéral, ont l'honneur, etc.

Ce projet de réponse a été adopté, après une discussion de trois heures, et avec de légers changements de rédaction qui ne pèsent que sur les mots, par Zurich, Uri, Unterwald, Zug, Soleure, Schaffouse, Tessin, Valais, Neuchâtel, Genève, Vaud, Thurgovie, Grisons, Appenzell, Fribourg, Glaris, Berne, Schwytz, Lucerne et Bâle-Ville (18 états 1/2).

La Diète discute maintenant la question des mesures militaires. Un courrier, arrivé cette nuit, à trois heures, au député de Berne, lui a appris que la frontière bernoise, du côté de Porentray, était également garnie de troupes françaises.

FRANCE. — Paris, le 9 octobre.

M. le général baron Aymar, depuis quelques jours fort souffrant, a demandé à être remplacé dans son commandement. C'est M. le vicomte Schramm qui remplira ses fonctions.

— Un bruit fort grave s'était répandu depuis une quinzaine de jours à Paris, et y avait même pris beaucoup de consistance. C'était celui d'une indisposition grave du roi. Le silence

que gardait l'autorité à ce sujet ne faisait qu'augmenter l'anxiété générale. Enfin on s'est décidé hier soir à donner un démenti à toutes ces rumeurs en proclamant que le roi ne s'est jamais mieux porté.

Il serait extraordinaire que le genre de maladie dont on prétendait le roi affecté ne fut pas devenu plus apparent, puisque S. M. a presque tous les jours paru en public et qu'elle a reçu des députations de tous genres.

Aujourd'hui encore nous apprenons que le roi doit venir assister au Théâtre Français, à une représentation de Mithridate, afin, sans doute, de démentir entièrement tous ces bruits par sa présence.

Nous devons dire cependant que la dernière fois que nous avons vu le roi, il n'y a de cela que cinq à six jours, S. M. nous a paru avoir les traits un peu altérés. Les années aidées par le travail et les inquiétudes ont sillonné son front de rides nombreuses. Mais S. M. jouit d'une constitution si robuste, que l'on peut encore espérer le conserver sur le trône aussi sain de corps que d'esprit.

Le Moniteur Parisien annonce que la nouvelle du départ du prince Napoléon de la Suisse est arrivée à Paris non par courrier extraordinaire, mais par dépêche télégraphique.

Voici ce que dit les Débats : Il paraît en effet certain que le prince Louis Bonaparte a quitté la Suisse. La vente de ses chevaux et de ses voitures est annoncée pour le 10 octobre. On ne sait pas encore où il a l'intention de fixer son séjour.

Le Consitutionnel dit ce matin que sur la nouvelle du départ définitif du prince Napoléon-Louis, contre-ordre a été donné aux rassemblements de troupes. Mais les régimens qui se trouvaient déjà du côté du pays de Gex doivent y rester provisoirement jusqu'à ce que la diète helvétique ait terminé ses délibérations sur cette question.

Nous recevons directement les nouvelles suivantes de Genève, 5 octobre. Les troupes françaises sont arrivées hier à St-Denis et ont occupé différens postes sur l'extrême frontière.

Le lieutenant de police de Genève a adressé aux maires des communes frontalières de la France une circulaire où il est dit : « Votre influence doit s'exercer à empêcher toute collision entre les habitans de votre commune et ceux des com-

Quoiqu'il eût failli à ses bonnes résolutions, Frantz était encore l'étudiant le plus rangé et le plus sage de l'université. Il avait toujours présent à l'esprit la promesse faite à son père mourant, et le ministère qu'il devait remplir un jour lui faisait une loi de ne pas trop s'oublier dans le présent.

Un jour, dans sa petite chambre d'étudiant, Frantz lisait près de la croisée, le front appuyé sur la vitre. Ayant levé les yeux, par hasard, il aperçut, à une fenêtre de la maison située vis-à-vis de celle qu'il habitait, une jeune femme qui le regardait d'une façon singulière.

Frantz ne bougea pas; il avait oublié sa lecture et le monde entier, mais il voyait toujours en face de lui cette femme qui n'y était plus, la nuit le surpris dans cette contemplation imaginaire.

— Ma bonne Mme. Wolf, dit le jeune étudiant, notre rue est si étroite et la maison qui nous fait face est si haute et si noire, que la nuit vient dans ma chambre une heure avant le coucher du soleil.

— Pourquoi pas ? — Pour deux raisons; la première c'est qu'avant de démolir une maison il faut l'acheter, et que vous n'êtes pas assez riche pour cela; la seconde c'est que quand bien même vous auriez assez d'argent pour la payer, le vieux Spiegmann, à qui elle appartient, ne voudra pas vous la vendre.

— Spiegmann, dites-vous ? — Oui; Spiegmann le banquier, Spiegmann l'usurier, Spiegmann qui vend l'argent au poids de l'or et l'or au poids du diamant. Certes, il est bien avare; mais pour aucun prix il ne vous vendra sa maison, car elle est pour lui d'une valeur inestimable, à cause des ca-

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Saragosse du 5 octobre: On assure qu'il y a eu dans les environs d'Alcarres hier 2, une affaire importante entre le général Pardini...

Cette nouvelle s'accorde peu avec celle donnée ce matin par le journal le Temps qui annonce qu'une victoire importante a été remportée par les christinos sur l'Arga...

Une lettre de Santesteban, reçue à l'instant, nous apprend que le général Goui est entré le 1er du courant dans Sangue...

Le 2, les carlistes occupaient encore Sangue. Deux bataillons et 400 cavaliers sont employés à aplanir les difficultés de la route d'Inigo à Lumbiers...

Le colonel, chef de la brigade du Haut-Aragon, écrit en date du 25 septembre: La brigade peu nombreuse que j'ai l'honneur de commander s'est couverte de gloire dans l'attaque qui a été dirigée aujourd'hui même contre les factions catalanes réunies...

Narvaez était le 27 à Manzanaru. Ce général ne se rendra à Valladolid qu'après la complète pacification de la province de Tolède.

Oraa est entré le 24 septembre à Teruel avec 3 bataillons et 6 escadrons. On ignore la destination de ces troupes qui ont réclaté 80,000 rations.

BELGIQUE — Bruxelles, le 10 octobre.

Avant-hier le roi a travaillé successivement avec le ministre des finances et avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

Il y a eu grand dîner au palais. Hier, le roi a reçu l'évêque de Gand, récemment nommé.

Le roi et la reine des Belges ont signé le contrat de mariage de M. Moreau, professeur à la faculté de médecine, à Paris.

MM. Richen, médecin du roi, et Dupeptiaux, inspecteur-général des prisons, viennent d'être reçus membres de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles.

Bruxelles, le 9 octobre. (3 heures.) — La liquidation du jour était des plus minimes, aussi s'est-elle opérée d'une manière inaperçue. La stagnation continue à peser sur les affaires courantes.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 54 3/4, 5 p. c. 102, 4 p. c. 92 A., en hausse, 5 p. c. 7 1/2 P. Société Générale titres en nom fl. 826 A., 827 P., Société de Mutualité 1161 25 (116 1/8) A. Actions-Réunies 995 (99 1/2); Canal de la Sambre à l'Oise 1150 (115) P.; Sarlongchamps 1900 (190) A., Société Nationale 1260 (126) P.; Caisse de Valenciennes 970 P.

L'actif espagnol était faible et sans affaires coté 17 1/4 P., on ne pouvait acheter au-dessous de 17 5/16 au comptant. La vente de sucres qui s'est faite aujourd'hui à la Société de Raffinerie Nationale, par le ministère du courtier de commerce C. A. Van Damme, a été très satisfaisante.

Heureusement encore, les femmes ont le secret des ruses délicates. Rachel savait toute l'histoire de son amant. Frantz lui avait répété mot à mot le discours de son père; il n'en fallait pas tant à l'active imagination de la jeune fille.

Des devoirs rigoureux, les lois cruelles de la société m'interdisent le bonheur de vous ouvrir mes bras; mais je puis veiller sur vous sans me faire connaître, et j'usurai du droit de vous protéger, droit sacré que me donne ce titre de mère dont je ne puis me parer.

Sur ces entrefaites, la tante de Rachel tomba dangereusement malade, et la jeune fille fut obligée de partir en toute hâte pour Carlsruhe, où sa bonne tante l'appelaient avec les plus vives instances.

Hélas! il faut bien le dire à la honte de l'humanité, il n'est que trop de ces cœurs frivoles et faciles dans lesquels toutes les impressions, même les premières, s'effacent vite et au moindre souffle.

Lorsque Rachel revint de Carlsruhe, elle n'eût rien de plus pressé que de faire avertir Frantz qui ne put se dispenser de se rendre chez elle. Ils ne s'étaient pas dit deux mots, lorsque tout à coup le vieux Spiegmann parut.

Le jour était madré. Il comprit que la loterie n'était qu'un prétexte, déjà il avait conçu quelques soupçons, et comme il avait en vue un riche parti pour Rachel, il voulut la mettre à l'abri de toute entreprise téméraire, et il lui enjoignit de se disposer à retourner le soir même à Carlsruhe.

Le comte Frantz de Rosenthal avait perdu la raison. Le lendemain, il partit en chaise de poste pour son château, avec le baron de Wolbach et sa fille, et depuis lors on n'entendit plus parler d'eux.

Le jour était madré. Il comprit que la loterie n'était qu'un prétexte, déjà il avait conçu quelques soupçons, et comme il avait en vue un riche parti pour Rachel, il voulut la mettre à l'abri de toute entreprise téméraire, et il lui enjoignit de se disposer à retourner le soir même à Carlsruhe.

mmes françaises avec lesquels ils peuvent se trouver en rapport, à prévenir toute provocation, à calmer les esprits, à maintenir les relations de paix et de bon voisinage et à écarter tout ce qui pourrait les troubler.

Nous extrayons encore ce qui suit du rapport des députés suisses envoyés à Milan, pour complimenter l'empereur d'Autriche:

Lors de notre audience de congé, le prince nous réitéra ce qu'il nous avait dit relativement à la position de la Suisse dans ses rapports internationaux.

Dans le but de reconnaître jusqu'à quel point les autres puissances appuieraient cette question, nous priâmes S. Exc. de nous dire quelles étaient les intentions du cabinet impérial dans cette affaire.

Le Journal des Débats reproduit textuellement la nouvelle donnée par la Revue de Paris, de l'acceptation du traité de Constantinople par le pacha d'Egypte.

MM. les fabricants de sucre indigène, réunis à Paris le 5 de ce mois, ont créé un comité central chargé de la défense de leurs intérêts.

MM. Casimir et Paul Périer ont adressé au journal l'Europe une lettre où ils disent qu'il est faux qu'ils aient voulu se désister.

M. Casimir Delavigne a lu aujourd'hui à la Comédie-Française sa nouvelle comédie de la Popularité.

La pièce a été reçue aux acclamations unanimes de tous les acteurs. Elle va être mise sur-le-champ à l'étude.

Mlle. Mars, qui assistait à la lecture, a un rôle important dans cet ouvrage.

Sous le titre de Compagnie générale de terrassements à la vapeur, il vient de se former une société, dont l'appareil doit remplacer, par une opération simultanée de piochage, chargement et transport des terres, le travail journalier de 12 à 1,500 ouvriers.

Nous ne pouvons qu'applaudir à de pareils efforts qui tendent à faciliter chez nous l'établissement des chemins de fer.

Depuis quelques mois, on peut voir à Plaisance un chemin de fer à lignes courbes qui sert en ce moment aux plaisirs du public, mais qui pourrait bien avoir de sérieux et utiles résultats pour la science et pour l'avenir des chemins de fer qui surgissent sur tous les points du globe.

M. Serville, inventeur breveté de ce genre de chemins de fer à lignes courbes, a combiné l'inclinaison des rails vers le centre, avec la forme conique des roues, de telle sorte que le waggon, lancé avec rapidité, peut éprouver, en tournant sur la ligne courbe, un mouvement de déplacement sans quitter sa position horizontale, et par conséquent sans présenter les chances de renversement.

Des expériences nombreuses ont été faites en présence des juges compétents, et tous s'accordent à reconnaître que le système de M. Serville, mérite au plus haut degré d'être pris en sérieuse considération.

chettes, des trappes et des niches qu'elle renferme. C'est une maison tout à compartiment, dit-on, si Spiegmann se logeait ailleurs, où logerait-il ses trésors?

- Il est donc bien riche?
- Plus que le grand-duc.
- Cela ne veut rien dire, mais en tout cas, voilà un homme que je voudrais bien avoir pour oncle, à condition d'être son héritier! Est-il marié?
- Il est veuf.
- A-t-il des enfants?
- Une fille.
- Ah!... on ne la voit jamais; pas plus que son père?
- Le père se montre peu; la fille demeure presque toujours chez une de ses tantes, à Carlsruhe.
- Est-elle jolie?
- On le dit.
- Comment se nomme-t-elle?
- Rachel.
- C'est un nom de juive?
- Que voulez-vous qu'elle soit? N'est-elle pas fille de son père Jonas Isaac Spiegmann, le plus juif de tous les juifs?

La passion naissante de Frantz ne pouvait pas recevoir une plus rude atteinte; elle se nomme Rachel, disait-il en soupirant, et elle est juive! C'était en effet une effrayante perspective pour un futur ministre de la religion luthérienne!

Comment vous peindrai-je ici, continua le conteur, à cette table, à vous qui buvez du vin du Rhin, et qui fumez dans vos pipes de porcelaine, comment vous peindrai-je les timides et tremblantes douceurs, les suaves mystères, les tendres et naïves prémices d'un amour qui éclôt, d'une fenêtre à l'autre, entre deux jeunes cœurs? Cherchez dans vos souvenirs.

De la fenêtre, l'amour descendit sur la porte; il franchit deux seuils du même pas; il fit de part et d'autre la moitié du chemin au travers de la rue, et il y eut deux mains qui se serrèrent dans une douce étreinte. Puis, cela fait, et cet engagement pris, Rachel reçut Frantz tous les soirs dans le jardin de la maison de son père. Le vieux Spiegmann ne pouvait partager sa vigilance entre son or et sa fille; il songeait trop aux voleurs pour penser aux amans.

Tout au présent, Frantz ne s'inquiétait pas de l'avenir; il négligeait à la fois ses professeurs et ses camarades pour ne s'occuper que de Rachel; ses études n'avançaient pas, et sa fortune, le modique héritage du pasteur d'Anderstein diminuait tous les jours, si bien que le pauvre étudiant se trouva bientôt réduit à son dernier écu.

Que faire en cette extrémité? Heureusement l'amour est clairvoyant. - Il est si fier, pensait Rachel, que jamais il n'accepterait mes dons!

Anvers, (deux heures 5/4), par voie télégraphique. — Ardois 17 1/4 1/8 5/8 1/2 sans affaires.

LIÈGE, LE 11 OCTOBRE.

En disant, dans notre dernier article sur les grains, que l'exportation de la farine est toujours autorisée, nous avons trop généralisé notre pensée.

L'INDÉPENDANT relève cette erreur que nous nous empressons de rectifier. Mais on la comprendra facilement si l'on considère que le tarif, publié par ordre du gouvernement, porte tout simplement, et sans restriction conditionnelle: FARINE. — Libre à la sortie.

L'INDÉPENDANT croit voir également une erreur dans une autre assertion que nous avons émise. Le seigle, avions-nous dit, n'est pas libre à l'entrée. Tout en reconnaissant l'exactitude de ce fait, l'INDÉPENDANT fait remarquer que le seigle n'est cependant pas entièrement prohibé.

Quant à la houille, l'INDÉPENDANT soutient, en s'appuyant sur des documents fournis par M. le ministre de l'intérieur, que le charbon anglais coûte à bord 5 florins (10 fr. 58 c.) et non pas 5 shillings (6 fr. 25), ainsi que nous l'avions établi.

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

Si le charbon anglais, rendu en Belgique, revenait aussi cher, pourqu'on donc en a-t-on frappé l'importation d'un droit de quatorze francs, par mille kilogrammes? L'établissement d'un semblable droit était complètement inutile, puisque les mille kilogr. de charbon indigène coûtent, chez nous, 20 francs, et que la même quantité de charbon anglais, exempt de tous droits, y coûterait 51 francs!

(Courr. franc.) Eugène Guinot.

les 1000 kilogrammes. — Donc, répondons-nous, comme le charbon indigène ne coûte chez nous que 20 francs (mettons même 25 francs), il est inutile de maintenir la prohibition. Point du tout, s'écrient nos exploitants, si vous levez la prohibition, nous sommes ruinés. — C'est une erreur répliquent les autres industriels, la concurrence anglaise ramènerait seulement la houille à son taux normal. Et pourtant, d'après les calculs du ministre, cette concurrence, que redoutent nos exploitants, serait impossible ! Il n'y a vraiment pas à sortir de ce labyrinthe-là.

Ainsi, de deux choses l'une : Ou bien, le prix élevé du transport des houilles anglaises (21 francs les 1000 kilos) suffit pour protéger nos propriétaires de charbonnages contre la concurrence anglaise, et alors il faut abolir les droits de douane comme entièrement inutiles ; ou bien, il ne suffit pas, et alors il faut encore abolir ou diminuer ces droits, dans l'intérêt des consommateurs, et afin que la concurrence étrangère vienne rétablir, entre les besoins et les ressources, l'équilibre aujourd'hui rompu.

Voilà notre réponse aux objections de l'INDÉPENDANT. Nous espérons maintenant que la chambre sera de nouvelle saisie, dans sa prochaine session, de cette importante question de la houille, et qu'elle s'empressera d'ordonner elle-même une enquête pour constater le véritable état de choses et pour trouver les moyens d'arriver à une solution qui satisfasse aux réclamations de la majorité des consommateurs.

La diète Suisse, dans sa séance du 3 de ce mois, a voté un projet de réponse au gouvernement français. Nous publions cette réponse sous la rubrique Suisse.

DU CHEMIN DE FER. — On nous assure que M. le ministre des travaux publics est arrivé à Liège, hier dans la soirée, afin d'examiner par lui-même la question de la prolongation du chemin de fer jusque dans la vallée de la Meuse. Cette question, qui intéresse au plus haut degré le pays tout entier, mérite de fixer sérieusement l'attention du gouvernement. PAS DE PLANS INCLINÉS, voilà le cri général qui se fait entendre de toutes parts ; car on a compris sans peine qu'ils seront toujours, non-seulement la cause de retards continuels, mais encore la source d'incommodes malheurs. Il y a quelques mois, un convoi se dirigeait de Malines vers Bruxelles ; tout-à-coup un des crochets qui attachent les wagons les uns aux autres se rompt et le remorqueur, emporté avec la rapidité de l'éclair les premières voitures, laisse toutes les autres immobiles à l'endroit même où cet anneau s'était brisé. Si cet accident avait eu lieu sur un plan incliné, c'en était peut-être fait de plusieurs centaines de personnes qui eussent été broyées sur place.

De semblables malheurs peuvent arriver sur des plans inclinés, cela est incontestable, et les précautions de tout genre auxquelles on a recours pour les prévenir, font de cette opinion une vérité qui paraît évidente et serait pour les voyageurs qui s'y aventureraient, un éternel épouvantail.

M. le ministre des travaux publics, qui remplit ses fonctions avec tant de zèle, d'activité et d'intelligence, rendrait donc un immense service à la Belgique, s'il pouvait trouver le moyen de faire descendre le chemin de fer jusque dans la vallée de la Meuse, en évitant les plans inclinés. On a présenté au gouvernement plusieurs projets qui mènent à ce but ; c'est un devoir pour l'autorité supérieure de les faire examiner avec soin et de faire tracer sur les lieux mêmes, et en présence de leurs auteurs, les différents plans qui lui ont été soumis à cet égard.

Les ingénieurs qui ont conçu le plan primitif ont trop de noblesse et de dignité pour sacrifier l'intérêt général à une misérable question d'amour-propre, et M. le ministre des travaux publics est trop éclairé et trop dévoué à son pays, pour ne pas faire tous les efforts possibles, pour que nos chemins de fer deviennent les voies de communication les plus rapides, les plus commodes, mais surtout les moins dangereuses.

Le 9 courant, vers midi, un maçon occupé aux travaux du nouveau bâtiment de l'université, a fait une chute de laquelle il est résulté une blessure à la tête qui a été suivie de la mort. Cet homme, nommé Albert Servais, âgé de 50 ans, marié et père de plusieurs enfants, né et domicilié à Soiron, voulait descendre l'escalier du premier étage dudit bâtiment et tomba la tête en avant, d'une hauteur de 8 à 10 pieds, sur une poutre : il reçut une fracture au crâne et fut transporté aussitôt à Bavière, où il est décédé hier dans l'après-midi.

Le collège des bourgmestres et échevins procédera jeudi prochain, 18 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication en deux lots de la construction des fondemens des bâtimens de l'École des Arts et Manufactures et des Mines, ainsi que la construction d'un cabinet d'Astronomie à exécuter à l'Université.

On peut voir le cahier des charges et les plans au secrétariat de la ville.

Un arrêté du roi du 5 octobre accorde à la commission administrative de l'institut des sourds-muets, à Liège, un subside de 2750 fr., à charge d'y entretenir et instruire, pendant une année, les sourds-muets qui y sont placés par le gouvernement.

Un arrêté royal touchant les maisons de prostitution et de débauche vient de paraître ; elles ne pourront plus à l'avenir s'établir sans autorisation de l'administration locale ; il ne leur sera plus permis de vendre à boire publiquement ou à porte ouverte.

Défense leur est faite de placer soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, aucun signe apparent qui, d'après les usages locaux, indiquerait la profession de cabaretier ou de débitant de boissons.

Aucune profession ou industrie ne pourra s'exercer dans ces maisons. Les contraventions à cet arrêté seront punies conformément à celui du 6 mars 1818, et par la fermeture des maisons de débauche pendant un temps déterminé.

On écrit de La Haye à la GAZETTE D'AUSSBOURG, en date du 30 septembre :

« L'échange des dépêches entre La Haye et Londres est fort actif. On s'attend à un prompt résultat, attendu que notre gouvernement s'est exprimé d'une manière catégorique dans les réponses qu'il a envoyées à Londres. On désire généralement que le roi puisse annoncer aux chambres dans le discours royal que la fin du statu quo approche. Si un pareil message ne peut leur être communiqué, le gouvernement ne leur fera sans doute aucune autre ouverture relativement à cette affaire. Quoiqu'il arrive cependant, personne ne croit ici à la guerre, et moins encore notre gouvernement. Le cri de guerre d'un journal ne trouve pas le moindre écho. »

— On écrit de Gand, le 9 septembre :
« Il est arrivé ce matin à l'Hôtel des Flandres, deux diligences et deux waggon à trains articulés, de l'invention de M. Dietz, à Bruxelles. Ces voitures, qui sont remarquables par leur élégance et les commodités qu'elles offrent aux voyageurs, sont destinés à un service de messageries entre Gand et Lille qui sera organisé incessamment. »

— On écrit de Constantinople, 18 septembre, à la GAZETTE D'AUSSBOURG :

Je m'empresse à vous communiquer l'importante nouvelle qu'une alliance offensive et défensive contre la Perse a été contractée entre l'Angleterre et la Porte.

La GAZETTE D'AUSSBOURG ajoute, dans une note, qu'elle n'accepte pas la responsabilité de cette nouvelle. Notre correspondant, dit-elle, est ordinairement bien informé, mais c'est cependant lui qui nous a donné la nouvelle prématurée que les hostilités auraient commencé près de Bushire.

— On lit dans la Correspondance de la GAZETTE D'AUSSBOURG de Constantinople du 12 septembre, que les représentations énergiques de la Russie ont empêché le sultan de reconnaître la jeune Isabelle d'Espagne en qualité de reine.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 10 octobre 1858. — Absens : MM. Piercot, Fleussu, Brixhe, Capitaine, Koeler (en voyage) et Despa. Le procès-verbal de la réunion du 21 septembre est approuvé.

1^o Rapport de la commission administrative de l'Académie des beaux arts sur la situation de cet établissement. (Il sera lu à la prochaine séance.)

2^o Procès-verbal du jugement porté par le jury sur le travail des concours qui ont eu lieu à la fin des cours d'été.

3^o Délibération de la fabrique de St-Pholien tendante à obtenir l'autorisation de poursuivre les représentans Robert et autres.

4^o Délibération de la fabrique de St-Remacle tendante à obtenir l'autorisation d'accepter un legs de feu de Donnée.

5^o Nouveau règlement sanitaire des hospices.

6^o Réclamation du sieur J. L. Libert tendante à ce qu'il soit indemnisé du préjudice apporté à sa propriété par la construction du bureau des taxes rue sous l'Eau.

7^o Proposition de M. J. Cockerill de rectifier la rue de l'Étue.

8^o M. Mathelot retire sa démission de 1^{er} inspecteur des travaux publics.

9^o Observations de la députation permanente du conseil provincial sur l'acquisition des Clarisses pour le collège et l'école normale.

Sur une interpellation de M. Forgeur, M. Lambinon déclare qu'à la prochaine séance du conseil il sera présenté un projet d'organisation du bureau des travaux publics.

Il est accordé d'urgence un crédit de 2195 fr. pour mise en adjudication de 185 couvertures de laine destinées au casernement.

M. Lion donne lecture du rapport de la commission de comptabilité sur les observations de la députation provinciale relativement à la situation financière de la ville ; ces observations ont été adressées au sujet de l'acquisition du terrain des Clarisses pour le collège et l'école normale.

Cet objet avait été porté à l'ordre du jour dans la troisième catégorie, mais le conseil décide que le travail sera lu en séance publique, sauf à décider ensuite si la discussion aura lieu à huis-clos.

Voici l'analyse de quelques points de ce rapport. Il est d'abord donné lecture des observations : Le principal argument de l'autorité provinciale consiste à établir que les allocations provisoires votées pour l'acquisition du collège et du jardin botanique, pour les travaux d'agrandissement de l'université, etc., sont outrepassées par les adjudications ; pour compléter ces divers crédits, il faudra imputer le supplément sur l'emprunt de 2 millions en retranchant des travaux qui s'y trouvent compris : une simple addition ne nous permet pas de reproduire d'une manière complète les raisonnemens de la députation permanente.

M. Lion récapitule les dépenses portées au budget de 1857 qui seront reproduites au budget de 1859, ensuite les crédits votés dans le courant de cette année.

Il signale les ressources certaines, celles qui ont été portées au budget de 1857, et qui se réaliseront en 1859, et trouve un excédant de recettes.

Toutefois, il conclut à ce que l'achèvement de la rue de la Cathédrale et la reconstruction du mur du pont Maghin soient ajournés afin que les sommes allouées pour ces travaux dans l'emprunt de 2 millions soient employées à couvrir l'augmentation de dépense pour le collège, le jardin botanique et l'université.

M. Forgeur appuie ce rapport par de nouvelles considérations, et trouve que l'acquisition des Clarisses permettra seule la vente des terrains du collège actuel et de la maison occupée par M. Stapper, rue de l'Université. — Il demande l'envoi du travail de M. Lion à l'autorité provinciale.

M. le bourgmestre demande le dépôt de ce rapport au secrétariat, pour que chacun des membres puisse en prendre connaissance. — On décide que la discussion aura lieu immédiatement.

Sur les questions de chiffre, M. le bourgmestre cherche à établir qu'une partie de la somme nécessaire (50,000), pour le quai de halage, même tel qu'il a été adjugé, ne se trouve comprise dans aucune des allocations des budgets ou de l'emprunt de 554,000 frs., et que par suite sur les crédits au moyen desquels on a fait aux entrepreneurs une avance de 95,200 francs, il faut en distraire ces 50,000 francs qui devaient être fournis comme supplément et qui n'ont point été obtenus.

M. Hanquet, tout en appuyant le renvoi du rapport de M. Lion à la députation provinciale, demande que l'on ne décide pas actuellement les travaux compris dans l'emprunt qui devait être ajourné.

MM. Tilman et Dethier appuient M. Hanquet sur ce point.

On modifie le rapport en ce sens qu'au lieu d'indiquer les travaux auxquels il sera sursis de nouvelles délibérations détermineront ceux qui sont les moins urgents.

Sur le rapport de M. Wasseige, le conseil décide que le cours d'Anglais ou d'Allemand sera obligatoire pour les élèves ; jusqu'à aujourd'hui c'était l'Allemand qui devait nécessairement être suivi ; 2^o que les cours d'Anglais seront donnés à d'autres heures que ceux d'Allemand ; 3^o que les admissions gratuites au collège seront accordées pour un an seulement.

On adopte au plan de la place St-Jacques des modifications qui consistent à faire une emprise plus considérable sur le terrain Frésart afin de découvrir entièrement le monument.

On adopte également des plans de rectifications des rues du Verbois (8 mètres) et Chapelle des Clercs (6 mètres).

Sur la proposition de la commission des travaux publics, le conseil décide par 14 voix contre 4 que la rue Mouton jusqu'à la dernière maison bâtie sera pavée cette année.

Une délibération du conseil avait statué l'an dernier que le pavage aurait lieu lorsqu'un certain nombre de maisons seraient construites. C'est une avance de 5,620 fr. 55 c. que fera le sieur Drapier, entrepreneur du pavage de la voirie, pour payer jusqu'à la dernière maison construite : on payera seulement en 1859.

Les quatre opposans sont MM. Déléghy, Neujean,.....

Les électeurs communaux seront convoqués extraordinairement le 19

novembre prochain pour procéder au remplacement de MM. Closset, Jamme et Lefebvre, en qualité de conseillers. (Art. 20 § 2 de la loi communale du 30 mars 1836.)

On approuve le cahier des charges pour la location des jardins potagers dépendans de la propriété de St-Laurent.

M. Hanquet présente, au nom de la commission de comptabilité un rapport sur le budget du Mont-de-Piété pour 1858. Il est admis y compris le traitement de trois nouveaux surnuméraires indispensables pour la vérification des écritures.

On accorde des crédits supplémentaires pour les travaux de la construction d'un manège et des écuries à la caserne des Ecoliers (92,788 fr. 21 cent.)

2^o Pour l'agrandissement des bâtimens de l'Université (24,400 fr.) L'emploi de ces crédits doit être fait avant 1859.

Le conseil vote à l'unanimité un crédit de fr. 15,000 pour les fondations du bâtiment de l'école des arts et manufactures, des mines et le cabinet d'astronomie.

Les fondations auront lieu ce mois-ci ; la partie du procès-verbal relative à cet objet est rédigée et adoptée séance tenante.

On mettra en adjudication publique deux parcelles de terrain rue du Collège qui sont demandées par M. Dumont-Sarton.

M. Cockerill obtiendra au prix de 50 fr. une partie de terrain situé vis-à-vis de sa propriété au pont des Jésuites ; ce terrain ne peut être vendu à d'autres personnes.

Mme V^e Saroléa de Cheratte aura au prix de 50 fr. le mètre la parcelle de terrain (57 m. 95 c.) qu'elle doit réunir à sa propriété quai d'Avroy.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDROY, derrière l'Hôtel de Ville.

Cabilleaux, Rivets, Rayes, chez PERET, rue Ste.-Ursule.

SAURETS doux pleins et Anchois, ch. PERET, r. Ste.-Ursule.

Cabillaux, Rivets, Raies, Elibottes, etc., chez Andrien.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis

La Société houillère d'Yvoz a l'honneur d'informer MM. les industriels faisant emploi du COAK, que leur établissement de FOURS A COAK est maintenant en état de leur fournir du coak de première qualité. S'adresser au bureau de ladite houillère à Yvoz. 1595

BEAU DOMAINE PATRIMONIAL A VENDRE de gré-à-gré et avec grande facilité de paiement. S'adresser, pour renseignements et traiter de l'opération, au notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n^o 2, à Liège.

On est prié d'affranchir les lettres.

A VENDRE, sous des conditions et à un taux fort avantageux, UNE FERME de près de six boniers, située en Wez, commune de Battice. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, place derrière la Comédie, n^o 2

A LOUER au n. 2, place derrière le Spectacle, à Liège, pour être occupé de suite, ou seulement en novembre prochain,

UN FORT JOLI APPARTEMENT, libre de toute autre communication, avec l'agrément d'un jardin, assez étendu et les commodités désirables, pour la tenue d'un petit ménage. S'y adresser de 10 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures de relevée.

VENTE D'UNE collection de livres, D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE, VOYAGES, THÉOLOGIE, MÉDECINE, DROIT, ETC., Laquelle aura lieu JEUDI 8 novembre 1858, à 2 heures de relevée, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, 452, où le catalogue se distribuera le 16 octobre courant.

LUNDI 15 OCTOBRE 1858, à midi précis, et le lendemain à neuf heures du matin, dans le chantier du sieur L. DELVAUX, sur Avroy,

ON VENDRA UNE QUANTITÉ VRAIMENT EXTRAORDINAIRE DE

BOIS SCIÉS, SAVOIR :

Une partie des plus considérables de planches, quartiers, barreaux et feuillots en chêne, fort secs, propres à employer de suite, de toute longueur, jusqu'à 12, 15, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 pieds, pour faire les plus beaux planchers ; une quantité extraordinaire de posselets, pièces de bois, terrasses et wères, et de planches, quartiers et horrons de hêtre ; beaucoup de horrons de chêne, de frêne, de cerisier, de platane et de bouleau ; une belle partie de planches, horrons et refendage en sapin du Nord ; planches et lattes de bois blancs ; pièces de hêtre, pour faire des jantes ; douze cents belles jantes, de toute dimension ; lattes à plafonner, etc., etc.

ARGENT COMPTANT. N. B. Cette vente est une des plus belles et des plus considérables qu'on ait faites.

A VENDRE

UNE JOLIE

Maison de Campagne,

située entre Liège et Huy, sur les bords de la Meuse, ayant cour, remises, écuries et autres dépendances, plus cinq bonniers environ de jardins, vergers et terres.

VENTE

PAR

suite de surenchère.

LUNDI 15 OCTOBRE 1858, à 3 heures de l'après-dinée, IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M^e MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, à la

VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE,

SUR LA MISE A PRIX DE 12,000 FRANCS, D'UNE BELLE ET BONNE

MAISON DE COMMERCE

bien achalandée, avec cour et toutes dépendances, sise à Liège, rue derrière la Magdelaine, Nos. 124 et 125, pouvant se louer facilement 1000 francs, et plus, annuellement.

S'adresser pour connaître les titres et conditions au dit notaire MOXHON. 1403

A Surenchérir

D'UN 20^{me} DU PRIX,

Jusqu'inclus le 16 Octobre, en l'étude du notaire MOXHON, UNE BELLE ET GRANDE

MAISON,

solidement bâtie et en bon état, avec cour, arrière-bâtiment et écurie, sise à Liège, quai St-Léonard, N^o 17, joignant du levant à M. Bomal, du couchant à M. Pierre Massart, adjudgée provisoirement pour le prix de 15,000 francs.

Cette maison a droit de passage par la rue qui la longe du côté de Liège, par sa position au bord de la Meuse, elle convient principalement à un commissionnaire.

S'adresser à la dite maison pour la voir, et pour connaître les titres et conditions en l'étude du notaire MOXHON. 1402

LUNDI 15 OCTOBRE 1858, 2 heures de relevée,

IL SERA PROCÉDÉ,

en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SAVOIR :

1^{er} lot.

UNE HOUBLONNIÈRE, située à Liège, en Cornillon, contenant deux verges grandes cinq petites, joignant du levant à la veuve André Declaye, du midi aux hospices de Liège, du couchant à Laurent Donnay, du nord à la veuve Lambert Declaye.

2^{me} lot.

UNE PIÈCE DE COTILLAGE, située en Neuville à Bressoux, commune de Grivegnée, contenant trois verges grandes, joignant du levant à Jos. Declaye, du midi à Nicolas Clément, du couchant à Lesuisse et du nord à Rassenfosse.

3^{me} lot.

UNE PIÈCE DE HOUBLONNIÈRE, située à Bressoux, commune de Grivegnée, derrière Boyv, contenant trois verges grandes, tenant du levant à Nicolas Laurenty, du midi à Jean Heptia, du couchant à Joseph Pirnay et au chemin.

4^{me} lot.

UN PRÉ, situé à la Barche, commune de Grivegnée, contenant 5 verges grandes, joignant du levant à la veuve André Declaye, du midi au même, du couchant à André Simonis et à la rivière du Barbox.

5^{me} lot.

UN PRÉ, situé au même lieu, contenant six verges grandes, joignant du levant à Léonard Colard, du midi à Guillaume Henverd, du couchant à André Simonis et à la rivière du Barbox.

6^{me} lot.

UN PRÉ, situé à la Haute Droixhe, commune de Grivegnée, joignant du couchant à M. Lemarié, du midi aux enfants Havart, du couchant à la veuve Renson et au chemin de Jupille.

7^{me} lot.

UN PRÉ, situé en Droixhe, commune de Grivegnée, contenant une verge et demie, tenant du levant aux hospices de Liège, du midi à Lambert Paulus, du couchant à Fraikin et du nord au même.

8^{me} lot.

UNE PIÈCE DE TERRE, située en Droixhe, commune de Grivegnée, contenant 4 verges grandes, joignant du levant aux héritiers de Mme. Libert, du couchant à Fraikin, du nord à la veuve Joseph Declaye.

S'adresser pour connaître les conditions à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or. 1514

Vente

DE BEAUX

FONDS RURAUX,

INDIVIS ENTRE PERSONNES MAJEURES.

LUNDI 5 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin, le notaire SERVAIS, de résidence à Liège, adjudgera publiquement, à

L'HOTEL DE LA PAIX, A HERVE.

LES

HÉRITAGES PATRIMONIAUX CI-APRÈS,

SAVOIR; 1^{er} lot.

COMMUNE DE HERVE,

(AU GRAND-FOSSÉ.)

A. Un CORPS de BATIMENS, consistant en habitation pour le fermier, écuries et étables, voutées en briques, grange, cour, jardin potager et prairie; ensemble d'une surface de 10 verges gr. 15 1/2 ver. pet.

HERVE ET BATTICE.

(GRAND-FOSSÉ.)

B. Une PRAIRIE, de la contenance de 5 bonniers 5 v. gr. 4 v. pet. Les objets composant le premier lot, et repris aux lettres A et B, sont en un seul tenant et aboutissant, entr'autres limites, à MM. Moysse et Lefils; aux chemins de Charneux, de Gurne, et du Vieux-Tige.

2^e lot.

COMMUNE DE HERVE.

Une PRAIRIE de la contenance de 2 bonniers 4 ver. gr. 9 ver. pet., aboutissant, d'un côté, aux enfants Gilson et au chemin, dit le Vieux-Tige, de deux autres côtés au premier lot.

COMMUNE DE BATTICE

(GRAND-FOSSÉ.)

3^e lot.

Une idem, contenant 2 bon. 5 v. gr. 15 v. pet., joignant, d'un côté, aux deux lots précédents; d'un second, à la limite des communes de Herve et Battice; d'un 5^e, à M. Rutten, et, d'un 4^e, au chemin.

4^e lot.

Une idem, contenant 1 bon. 17 v. gr. 7 p., tenant au 1^{er} et 3^e lots; à MM. Rutten et Cerexhe.

5^e lot.

Une idem, de la contenance de 19 v. g. 1 1/2 v. pet., tenant au chemin, à M. Lefils et au 4^e lot. Les 2^e, 3^e, 4^e et 5^e lots, après avoir été exposés en détail, pourront être réunis au 1^{er}, pour ne former, avec lui, qu'une seule adjudication.

6^e lot.

Une PRAIRIE, à la Cour Lemaire, contenant 1 bon. 8 v. g. 17 v. pet., aboutissant aux hospices civils de Liège, au chemin et à M. Hennin.

7^e lot.

Une PRAIRIE, au chemin de Charneux, d'une surface carrée de 2 bon. 5 v. g. 14 1/2 pet., tenant, de trois côtés, à M. Moysse et, d'un 4^e, au chemin,

8^e, 9^e et 10^e lots.

UN ENCLOS, aujourd'hui en culture, au Chesseroux, ou chemin de Charneux, contenant 2 bon. 18 v. g. 5 1/4 v. pet.; aboutissant, d'un côté, audit chemin de Charneux; d'un autre, à la grande route de Maestricht sur Aix-la-Chapelle; d'un 3^e, à M. Haxhe; d'un 4^e, à M. Lhoest.

Cet enclos sera divisé et exposé en trois lots, qui, tous, communiqueront également à la grande voirie; sauf les réunir ensuite. Les terrains, dont il s'agit, sont de 1^{re} classe, à l'exception seulement du 5^e lot, qui appartient à la seconde.

Les plus belles haies vives leur servent de clôture; ils sont exploités depuis plusieurs années par le sieur Michel HUYNEN, au prix annuel de frs. 2,525, outre les contributions, services et prestations de toute espèce.

Les acheteurs entreront en jouissance à l'époque du 15 avril 1859.

La vente offre toutes les sûretés désirables et les plus grandes facilités de paiement.

S'adresser, pour la communication des titres, conditions, plan et extrait de la matrice cadastrale, audit notaire SERVAIS, place derrière le Spectacle, n^o 2, à Liège.

JEUDI 18 OCTOBRE 1858, à 2 heures de relevée,

IL SERA VENDU

par le ministère du notaire BIAR et par devant M. CROKIER, juge-de-peace des cantons du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue d'Amay, N^o 655,

UNE MAISON,

A 2 ÉTAGES, RESTAURÉE A NEUF,

SITUÉE

RUE NEUVE DERRIÈRE LE PALAIS,

portant le N^o 451, et propre à un négociant ou à un rentier S'adresser pour connaître le cahier des charges au bureau de M. le juge-de-peace et en l'étude du notaire BIAR susdits.

On peut voir la maison tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à midi. 1429.

VENTE D'UNE MAISON, RUE DE LA RÉGENCE.

JEUDI 25 OCTOBRE 1858, deux heures de relevée, IL SERA PROCÉDÉ en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE

BELLE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DE LA RÉGENCE.

S'adresser, pour connaître les conditions, à M^e RENOZ, rue du Pot d'Or. 1408

EXTRAIT.

Par exploit du huit octobre 1858, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le ministre des Travaux Publics; attendu qu'aux fins de la construction d'une route de Bastogne à Aywaille, décrétée par l'arrêté royal du 25 août 1857, il doit être opéré une emprise de dix-huit ares septante-huit centiares sur une parcelle de pré et ancien biez, appartenant au sieur Louis LIBERT, propriétaire, domicilié à Dieupart, sise en la commune d'Aywaille, indiquée et figurée sous le numéro quinze au plan terrier qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi, assignation a été donnée audit Louis LIBERT à comparaitre le vingt-quatre octobre présent mois à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le réquerant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 1426

BOURSES.

PARIS, LE 9 OCTOBRE.

Table of market data for Paris, Oct 9, including items like 'Trois p. c.', 'Quatre p. c.', 'Cinq p. c.', 'Act. de la Banque', etc.

LONDRES, LE 8 OCTOBRE.

Table of market data for London, Oct 8, including items like '3 1/2 p. c.', '5 p. c.', '10 p. c.', 'Différées', etc.

AMSTERDAM, LE 9 OCTOBRE.

Table of market data for Amsterdam, Oct 9, including items like 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Différée', etc.

ANVERS, LE 10 OCTOBRE.

Table of market data for Antwerp, Oct 10, including items like 'ANVERS. Det. act.', 'Det. diff.', 'Emp. de 48 mill.', etc.

BRUXELLES, LE 10 OCTOBRE.

Table of market data for Brussels, Oct 10, including items like 'Dette active 2 1/2', 'Emp. Rothschild', 'Fin courant', etc.

VIENNE, LE 5 OCTOBRE.

Table of market data for Vienna, Oct 5, including items like 'Métalliques 5 p. c.', '107 1/2', 'Actions de la Banque', etc.